



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/013

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À
LA FONDATION JACQUELINE DE CHABANNES POUR
L'ANNÉE 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Martine TALABOT

**Le 2 février de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	M. CLAIR
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. GILLET
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme TALABOT	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	E	M. MONGE
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	E	M. LAFFARGUE
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	A	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	E	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/013

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À
LA FONDATION JACQUELINE DE CHABANNES POUR
L'ANNÉE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 « Actions de développement économique », au rang desquelles la promotion du tourisme,

Vu la délibération 2021/194 du 25 novembre 2021 relative à la convention d'objectifs et de moyens entre la Fondation Jacqueline de Chabannes, l'Office de Tourisme et la Communauté de communes de Montesquieu pour 2021-2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 9 décembre 2021, pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le château de La Brède est un site patrimonial majeur tant en terme touristique, historique que culturel, qui draine un flux important de personnes.

La CCM a depuis longtemps créé un partenariat avec la fondation de Jacqueline de Chabannes. Ce partenariat qui arrivait à échéance en octobre 2018, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la fin de la saison 2019.

Après avoir accompagné des investissements permettant l'accueil des touristes en réalisant un bâtiment, la fondation Jacqueline de Chabannes a souhaité modifier les modalités du partenariat d'exploitation du site en ce qui concerne l'accueil touristique.

Le site est dorénavant géré directement par la fondation, qui assure l'accueil touristique du château de La Brède. Afin de permettre de diffuser l'offre du territoire, l'Office de tourisme de Montesquieu met à disposition de la fondation les outils de promotion et la CCM participe au financement du service public touristique.

La CCM verse à la Fondation Jacqueline de Chabannes une subvention de 14 500€ pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 14 500€ à la fondation pour l'année 2022 selon les modalités de la convention,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2023,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Martillac, le 2 février 2023



Martine TALABOT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu